

**RÉDUCTION D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES FAITES EN VUE DE SÉCURISER
UNE HABITATION CONTRE LE VOL: ÉLÉMENTS DE FACADE RETARDATEURS D'INTRUSION**

Attestation en application de l'article 63¹⁵ à l'article 63¹⁶ de l'AR/CIR 92 relative aux travaux effectués visés à l'article 145³¹ du Code des impôts sur les revenus 1992.

Je, soussigné entrepreneur enregistré conformément à l'article 401 du Code des impôts sur les revenus 1992, établi à avec numéro d'enregistrement - - atteste que la fourniture et le placement d'éléments retardateurs d'intrusion ont été exécutés pour les portes de garage.

J'atteste que les systèmes de sécurisation et leur placement assurent ou renforcent de manière significative la résistance des éléments de façade de l'habitation de sorte à garantir une résistance minimale de trois minutes à des tentatives d'effraction réalisées à l'aide des outils suivants: un tournevis, des pinces et une cale. Afin de garantir la résistance des éléments de façade installés, je me réfère aux attestations TÜV suivantes :

44 799 08 354842-002 (directive TTZ – porte sectionnelle Hörmann EPU 40 avec motorisation Hörmann*)

44 799 08 354842-003 (directive TTZ – porte sectionnelle Hörmann LPU 40 avec motorisation Hörmann*)

44 799 08 354842-004 (directive TTZ – porte sectionnelle Hörmann LTH 40 avec motorisation Hörmann*)

* type ProMatic / SupraMatic

La fourniture et le placement d'éléments retardateurs d'intrusion susmentionnés ont été effectués auprès de mon client le (date)

Données du client (habitation où s'effectuent les travaux):

NOM:

ADRESSE:

CP: COMMUNE:

Date

Signature

.....

.....